

PLAN DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Règles à respecter pour toute personne entrant dans les bâtiments du Conservatoire

- Les élèves et les enseignant·e·s **se lavent les mains en entrant et en sortant** du Conservatoire. Des lavabos sont disponibles à chaque étage et des solutions hydroalcooliques dans chaque studio et à l'entrée des bâtiments.
- Les élèves n'entrent pas dans les studios sans y avoir été invités et doivent avoir **les mains propres** avant d'utiliser les instruments.
- Dans **le bâtiment et son périmètre, le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans** et pour tous les collaborateurs des lieux de formation.
- Durant les cours individuels et collectifs, le port du masque n'est pas obligatoire, **à l'exception, pour les plus de 12 ans, des cours qui réunissent plus de 5 personnes, et ce jusqu'au 1er octobre.**
- Un plan de protection spécifique est prévu pour **les cours collectifs de plus de 5 personnes et qui concernent des élèves de plus de 12 ans**. Des règles supplémentaires s'appliquent pour les instruments à vent et le chant.
- L'obligation de présenter un Certificat COVID s'applique à tous, dès 16 ans, dans le cadre des manifestations publiques et lors d'activités réunissant plus de 30 personnes. Jusqu'à 30 personnes, le Certificat n'est pas requis pour autant que les élèves concernés soient toujours les mêmes.
- Dans la mesure du possible, **les parents évitent d'entrer dans les bâtiments** du Conservatoire et prennent contact avec le secrétariat par téléphone et/ou par email pour toutes questions, à l'exception des parents de jeunes enfants.
- Les enseignant·e·s sont responsables de désinfecter régulièrement les surfaces.
- Entre chaque élève, les enseignant·e·s ouvrent la fenêtre de leur studio pour **l'aérer** de la manière la plus efficace possible.
- Pour la sécurité de tous, le bâtiment est nettoyé et désinfecté tous les jours.